

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022**

Date de la convocation : 05/11/2022

Date d'affichage : 05/11/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 + 5

Le jeudi 10 novembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Le Thérizien Serge, Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Boistard Sylvie a donné procuration à Monsieur Charquet Pierre

Madame Burlet Brigitte a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Madame Curiallet Laura a donné procuration à Monsieur Besson Hervé

Madame Martinet Céline a donné procuration à Madame Lenfant Anne

Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Thérizien Serge

Olivier Pelhâte est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. ARRETES DES PROCES-VERBAL DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

2. PRESENTATION DU PROJET DE MISE EN VALEUR DU CHATEAU DES TEPPAZ PAR LE MAIRE DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE :

Monsieur le Maire de Saint Pierre d'Entremont Savoie, Monsieur Tissot, et son adjointe, Madame Connochie, présentent le projet du château des Teppaz.

Ils informent dans un premier temps :

- qu'une partie du site est propriété de la commune et une autre est en bail emphytéotique sur 99 ans
- qu'une convention avec Mémoires des Entremonts a été établie
- que la commune a fait appel à des bénévoles pour le débroussaillage.

Ils expliquent ensuite que la commune recherche une validation scientifique des histoires qui sont racontées sur le site. Ce travail se fait en lien avec l'université de Savoie. Les étudiants du Master patrimoine avaient déjà travaillé sur les haberts. Une scientifique est venue sur site pour en prendre connaissance et commencer ses recherches historiques.

Ils rappellent également qu'il convient de réfléchir à faire un tourisme toute saison (pique-nique, activités sur les sentiers de randonnées...) et définir une activité qui soit payante permettant que le site s'autofinance (ou faire payer des parking...).

En ce qui concerne l'accessibilité, la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie envisage que l'accès au château soit possible uniquement par randonnée. Il faut envisager l'accès de proximité par le hameau des Teppaz et donc que la commune d'Entremont-le-Vieux se positionne sur cette accessibilité ou non. A noter que le programme ALCOTRA finance les créations de places de parking.

En ce qui concerne la partie financière du projet, une opportunité de bénéficier du programme ALCOTRA (jusqu'en 2027) sur la préservation et la valorisation du patrimoine et mise en tourisme est possible à hauteur de 85%. De plus, un partenariat italien étant nécessaire, un rapprochement avec la commune de Fenestrelle (vestige de la forteresse de Fenestrelle) où les histoires des châteaux respectifs sont proches a été fait.

Il convient de définir une liste de partenaires qui peuvent être soit :

- financiers : ALCOTRA pour 85% répartis 20% pour l'ingénierie et 80% sur l'investissement. Reste 15% en provenance de partenaires à définir. Le dossier doit être déposé pour février 2023.
- observateurs : présents aux réunions, porteurs d'idées...

A ce jour, la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie sera leader du projet. Mémoires des Entremonts, l'Université de Savoie et la SIPRA sont déjà engagés. Il conviendra d'échanger avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse, la communauté de communes Cœur de Chartreuse, la commune d'Entremont-le-Vieux...

En final, Monsieur Tissot informe que l'urgence de ce projet concerne la sécurisation du site pour le public et pour les ruines. Et que la commune d'Entremont-le-Vieux est attendue sur son positionnement (partenaire financier, observateur ou désintéressé du projet).

3. TRANSFERT DE COMPETENCE « INSTALLATION DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) AU SDES :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Tissot pour qu'il présente le transfert de compétence de l'installation de recharge de véhicules électriques au SDES à la suite de son échange téléphonique avec les services du SDES.

Il explique que le SDES pourrait financer 50% des bornes et 100% du fonctionnement si la commune en souhaite l'installation. A savoir qu'une borne coûte 15 000€.

Ce transfert n'oblige en aucun cas la collectivité à installer une borne sur la commune. Le SDES doit définir un schéma directeur en lien avec le développement de la voiture électrique et doit recenser les besoins. Néanmoins, la vallée de Entremont n'est pas dans une zone prioritaire.

Il est possible de donner la compétence aujourd'hui et de se rapprocher du SDES plus tard, lorsque les besoins seront réels et nécessaires sur la commune. Le SDES ne peut néanmoins pas garantir les conditions financières actuellement mises en place pour les années à venir.

Vote pour 10 + 5

Monsieur Tissot et Madame Connochie se retirent du conseil municipal à 21h00.

4. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020 :

- VALETTE FOIE GRAS : colis pour les aînés = 1060.00€ TTC (40 colis)
- BOUTIQUE ARTISANALE DES ENTREMONTS : 216.00€ TTC (8 colis)
- FIBR'ETHIK : faucardage de la STEP d'Epernay : 3 330.00€ TTC
- AGATE : formation « analyse des candidatures et des offres en marchés publics » : 260€ TTC (secrétariat)
- AGATE : formation comptabilité M57 : 185€ TTC (secrétariat)

5. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

À la suite de la demande de la trésorerie, il convient de provisionner le budget assainissement pour dépréciation de créances pour un montant de 14.16€

Vote pour 10 + 5

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. CHEQUES CADEAUX DU PERSONNEL COMMUNAL :

Madame Rey Suzy prend la parole et rappelle la mise en place de chèques cadeaux pour le personnel communal. Elle propose de maintenir cet avantage et informe que la somme globale allouée serait de 1 850€. Elle soumet cette proposition au vote.

Vote pour 10 + 5

2. COLIS DE NOËL POUR LES AINÉS :

Madame Rey Suzy poursuit sur les colis de Noël des aînés, attribués à partir de 75 ans. Comme chaque année, la collectivité offre un coffret à chaque aîné. Pour les couples, le second colis sera un panier garni de la SICA du Granier. Quant aux aînés résidant en EHPAD, un colis de la boutique des Entremonts sera délivré.

Un élu soulève la récurrence de ce présent et propose de réfléchir pour l'année prochaine à une autre idée. L'ensemble des élus approuve cette réflexion pour l'année prochaine.

3. BIBLIOTHEQUE :

Monsieur Guyotot Patrick, élu et membre de l'équipe bénévole, présente le projet de gratuité pour l'accès à la bibliothèque communale à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote pour 10 + 5

Monsieur Guyotot Patrick informe les élus de l'avancée du projet notamment l'informatisation du catalogue des livres avec Saint Pierre d'Entremont, comme évoqué lors des précédents conseils. Il conviendra également d'envisager les déplacements communs avec Saint Pierre d'Entremont pour aller à Savoie Biblio. Actuellement, il est recensé 12 bénévoles à Entremont-le-Vieux.

III. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. SECURISATION DES RD 912 ET 45 :

Madame le Maire rappelle que le projet de sécurisation de la RD 45 a été déposé auprès du conseil départemental de la Savoie pour l'attribution d'une subvention. Un modèle d'arrêté sera transmis par Monsieur Caillard pour acter l'organisation de cette installation. Néanmoins, nous sommes toujours en attente de l'acceptation du dossier par les services instructeurs du conseil départemental.

En ce qui concerne l'expérimentation sur la RD 912 au lieu-dit les Perrets, il est constaté que les chicanes ne restent pas en place, elles sont régulièrement collées à la barrière voire jetée par-dessus celle-ci. L'expérimentation n'est pour le moment pas concluante avec les matériaux utilisés. En effet, étant donné qu'elles doivent être enlevées pendant l'hiver pour assurer un déneigement par les services du conseil départemental, les chicanes prêtées par le département n'ont pas été remplies d'eau. Les élus proposent d'envisager une solution plus pérenne et sécurisante pour les piétons à la fin de l'hiver. Pour rappel, l'expérimentation devait durer 1 an.

IV. TRAVAUX :

Monsieur Besson Patrick prend la parole.

1. POINT SUR LES TRAVAUX :

- Assainissement Les Brancaz : réunion de démarrage le 3 novembre avec la commune, l'entreprise et le maître d'œuvre. Une réunion sur le terrain avec le conseil départemental aura

lieu le 24 novembre concernant la traversée de route départementale par la conduite. Les travaux débuteront en décembre et continueront jusqu'à ce que les conditions météorologiques ne le permettent plus. Ils reprendront au printemps.

- Route des Combes : Profils études a réalisé le relevé topographique. Néanmoins, pour sécuriser le projet, il préconise de faire une étude géotechnique pour l'analyse de sol. Un devis a été proposé par Alpes Géoconseil pour un montant de 2 574.30€ TTC. Cette étude permettra de dégager la responsabilité de la commune en cas d'affaissement ou autre du terrain.

V. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. FORET COMMUNALE : ETAT ASSIETTE DE COUPE 2023 :

Madame le Maire poursuit sur la présentation de l'état d'assiette de coupe proposé par l'ONF pour 2023. Il est proposé de reporter la coupe de la parcelle A et de mettre en vente une coupe sur la parcelle E.

Vote pour 10 + 5

VI. QUESTIONS DIVERSES :

1. ORGANISATION DES VŒUX :

La cérémonie des vœux est prévue le samedi 14 janvier 2023 à 18h à la salle polyvalente. A cette occasion, sera remercié Monsieur Jean-Paul CLARET pour ses 37 années de mandat de Maire.

En ce qui concerne la carte des vœux, Madame le Maire a demandé à l'école de sélectionner des photos réalisées par les enfants afin de valoriser leur projet pédagogique réalisé l'année scolaire précédente.

2. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 11h30. Les enfants de l'école primaire ont été conviés pour chanter la version de la marseillaise « enfantastique ». Un apéritif sera offert par la collectivité sur la terrasse de l'auberge à l'issue de la cérémonie.

3. STE BARBE :

Les élus souhaitant participer se sont inscrits et le secrétariat transmettra la liste à Daniel Rigaud chef de corps des pompiers.

4. DIVERS :

- Le goûter du personnel aura lieu le vendredi 16 décembre 2022 à 18h00.
- Les illuminations de Noël seront branchées à partir du 8 décembre 2022. L'association des parents d'élèves organise la décoration du sapin, la visite du Père Noël et une buvette et mini restauration le vendredi 9 décembre 2022
- Les travaux d'élagage sur les pistes de ski de fond ont été réalisés. Il est envisagé d'élargir un virage sur la piste de ski alpin sur le Désert. Le propriétaire est contacté pour cet aménagement.

Madame le Maire demande si des élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions. Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 23h10.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE JEUDI 15 DECEMBRE 2022 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont le Vieux,
Le 19 novembre 2022

Le secrétaire de séance,
Olivier PELHÂTE



